

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE DES SERVICES PUBLICS

EAU POTABLE - ANNEE 2017



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE

*Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD
www.speha.fr Tél : 05 34 66 71 20*

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	4
1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE	4
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3 COMPETENCES LIEE AU SERVICE :	4
1.4 PERIMETRE DU SYNDICAT	4
1.5 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	6
1.6 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT	6
1.7 NOMBRE D'ABONNEMENTS	7
1.8 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESERTE (HORS BRANCHEMENTS)	8
1.9 RESERVOIRS ET CHATEAUX D'EAU	9
1.10 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	10
1.11 PRODUCTION	10
1.12 JOUR DE POINTE EN PRODUCTION	10
1.13 PERTE EN EAU POUR PRODUCTION	11
1.14 CONSOMMATION DE REACTIF EN PRODUCTION	11
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	12
2.1 MODALITES DE FACTURATION	12
2.2 LE TARIF	12
2.3 FACTURE D'EAU « TYPE »	13
2.4 NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT.....	13
2.5 RECETTES	14
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	15
3.1 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	15
3.2 QUALITE DE L'EAU - RESEAUX.....	15
3.3 QUALITE DE L'EAU - USINE	16
3.4 QUALITE DE L'EAU - AUTOCONTROLE USINE	17
3.5 QUALITE DE L'EAU - ALUMINIUM.....	18
3.6 INDICATEURS DE PERFORMANCE	19
3.6-1 Récapitulatif des différents volumes	19
3.6-2 Achats d'eaux traitées – V2 (Importations)	19
3.6-3 Volumes vendus au cours de l'exercice – V7.....	19
3.6-4 Autres volumes non comptabilisé – V8 & V9.....	19
3.6-5 Rendement du réseau de distribution.....	20
3.6-6 Indice linéaire des volumes non comptés	21
3.6-7 Indice linéaire de pertes en réseau.....	21
3.6-8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	21
3.7 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	22
4. TRAVAUX ET FINANCEMENT	24
4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB	24
4.2 TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES	24
4.3 INTERVENTIONS SUR LE RESEAU	25
4.4 INTERVENTIONS ELECTROMECHANIQUE SUR LE RESEAU ET SUR L'USINE	27
4.5 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	28
4.6 AMORTISSEMENTS.....	29
4.7 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX.....	29

LE SPEHA en quelques chiffres

PERIMETRE DU SERVICE

- **45** Communes – Terres du Lauragais + 28 communes
- **16 941** abonnés (16 652 en 2016)
- **36 768** habitants
- **3** Collectivités achètent de l'eau en gros

PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- **2,7 Mm³** d'eau potable produits à partir de l'usine André MERIC
- **1 331 km** de réseau de distribution d'eau potable
- **34** réservoirs d'eau pour un volume total de **20 600 m³**
- Rendement du réseau : **79,83 %**

CONSOMMATION

- **1,88 Mm³** d'eau potable comptabilisé (1,80 en 2016)
- **111 m³/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an
- **269** nouveaux branchements

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- **84** analyses bactériologiques réalisées par l'ARS sur le réseau et l'usine
- **0** analyses microbiologiques non conforme aux limites de qualité constatées

(voir rapports ARS joint)

PRIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

Prix TTC du m³ basé sur une consommation annuelle de 120 m³ :

Rive Gauche de l'Ariège

- **2,29 € TTC / m³** (2,28 à 2016)
- facture moyenne de **274,30 € TTC** pour 120 m³ (273,67 en 2016)

Rive Droite de l'Ariège

- **2,59 € TTC / m³** (Identique par rapport à 2016)
- facture moyenne de **311,31 € TTC** pour 120 m³ (310,68 en 2016)

TRAVAUX

- **0,55 M€ HT** de montant total (1,4 M€ en 2015)
- **7,2 km** de conduites posées

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution du SPPE et à la fusion du SIECHA et du SIERGA, la totalité de la compétence Eau Potable (Production – Transfert Stockage – Distribution) est assurée le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège). Le présent rapport est le premier qui intègre l'ensemble des volets de la compétence eau.

1. Caractérisation technique du service

1.1 Organisation administrative

Le SPEHA a été créé le 1^{er} janvier 2017 par la dissolution du SPPE et la fusion des SIECHA (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège) et SIERGA (Syndicat Intercommunal des Eaux DE LA Rive Gauche de l'Ariège).

A sa création, le SPEHA était un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Par arrêté inter préfectoral avec effet au 30 décembre 2017, la Communauté de Communes Terres du Lauragais a pris la compétence Eau Potable transformant de fait le SPEHA en Syndicat Mixte Fermé.

1.2 Mode de gestion du service

Le mode de gestion du SPEHA est la régie

1.3 Compétences liée au service :

Le SPEHA assure sur son périmètre l'ensemble de la compétence Eau Potable soit :

- La production,
- Le transport et le stockage
- La distribution.

Le SPEHA a adopté un règlement de service opposable aux abonnés le 22 juin 2017.

Le SPEHA n'a pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

1.4 Périmètre du Syndicat

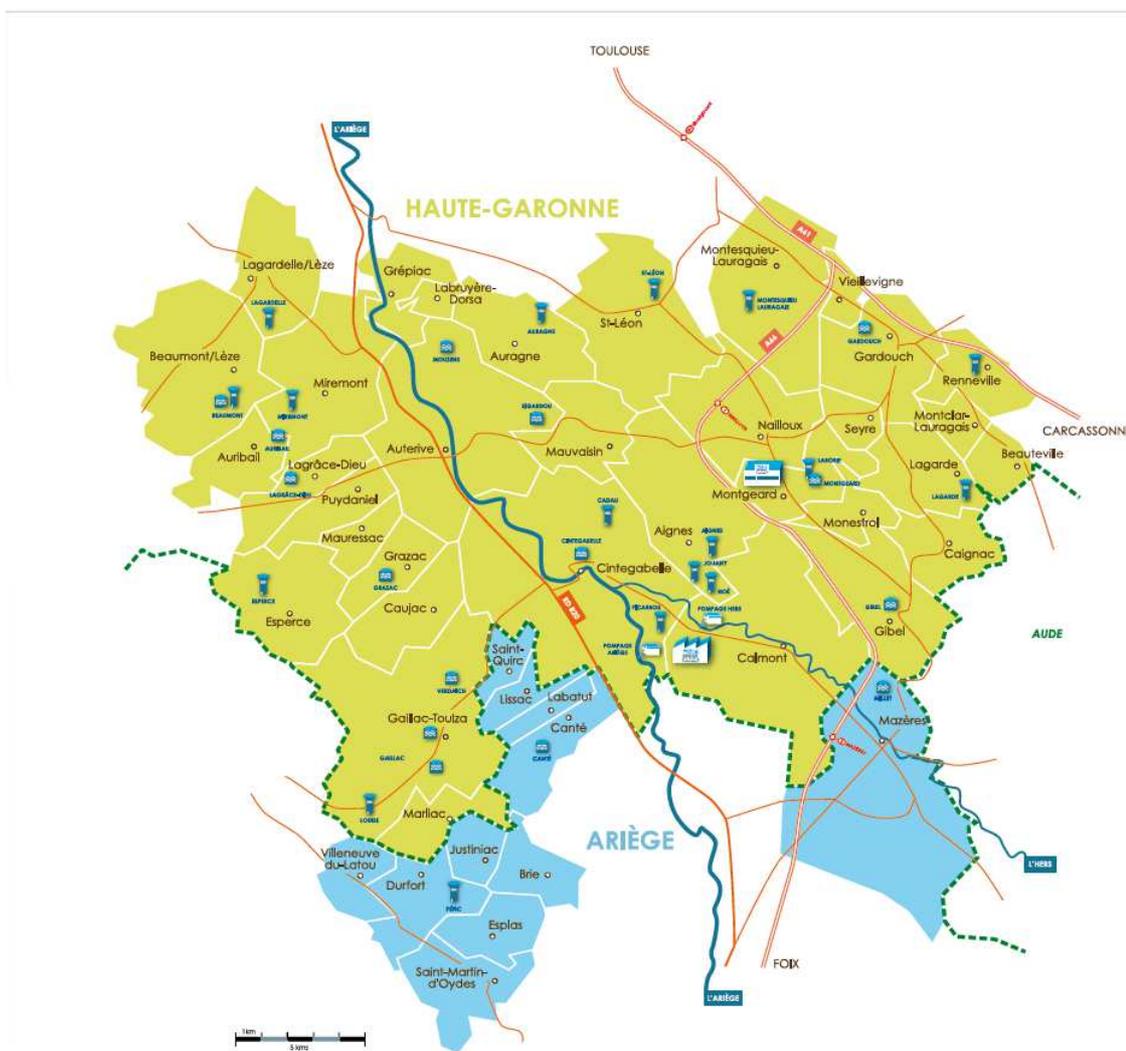
Depuis le 30 décembre 2017, périmètre Syndical est ainsi composé :

Département de la Haute Garonne :

- **La Communauté de communes des Terres du Lauragais (TDL)** en représentation-substitution des communes d'Aignes, Beateville, Caignac, Calmont, Gardouch, Gibel, Lagarde, Mauvaisin, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgeard, Nailloux, Renneville, Saint-Léon, Seyre et Vieilleville ;
- **Les communes** d'Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Marliac, Maressac, Miremont, et Puydaniel.

Département de l'Ariège :

Les communes de Brie, Canté, Durfort, Esplas, Justiniac, Labatut, Lissac, Mazères, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Quirc et Villeneuve-du-Latou.



La compétence du syndicat s'exerce sur une partie du territoire des communes :

- AUTERIVE : Haut de la commune, quartier Saint-Paul, quartier Saint-Pierre d'en Haut et quartier Picorel,
- BRIE : toute la commune hormis la partie après le cimetière,
- DURFORT : toute la commune hormis l'autre côté de la D 626 a,
- SAINT-MARTIN-D'OYDES : lieu-dit « Le Gat », « Maffre », « Merigou », « Le Bourdot », « Tokomy », « Rieume » et « Cruchet »,
- VILLENEUVE-DU-LATOU : lieu-dit « La Boutigue » et « La Graousse ».

Pour la communauté de communes et les autres communes membres, la compétence du syndicat s'exerce sur l'ensemble du territoire.

Le service alimente également des abonnés de communes non adhérentes :

Commune	NOMBRE ABONNES
SAINT SULPICE SUR LEZE	2
SAINT YBARS	38
SAVERDUN	42

1.5 Estimation de la population desservie

Le SPEHA dessert 36 768 habitants ainsi répartis :

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	En rouge = population corrigée par rapport au nombre d'abonnés	Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	En rouge = population corrigée par rapport au nombre d'abonnés
AIGNES	145	254	BEAUMONT SUR LEZE	698	1596
AURAGNE	199	435	BRIE	93	218
AUTERIVE	696	1452	CANTE	118	213
BEAUTEVILLE	86	178	CAUJAC	393	845
CAIGNAC	186	295	DURFORT	60	110
CALMONT	1 152	2411	ESPERCE	156	255
CINTEGABELLE	1 439	2935	ESPLAS	60	107
GARDOUCH	632	1290	GAILLAC-TOULZA	502	1264
GIBEL	195	356	GRAZAC	307	570
GREPIAC	465	1014	JUSTINIAC	33	50
LABRUYERE DORSA	122	280	LABATUT	78	173
LAGARDE	207	409	LAGARDELLE SUR LEZE	1 245	2933
MAUVAISIN	123	244	LAGRACE DIEU	226	587
MAZERES	1 985	3935	LISSAC	130	239
MONESTROL	32	73	MARLIAC	76	130
MONTCLAR LAURAGAIS	99	239	MAURESSAC	202	515
MONTESQUIEU LAURAGAIS	464	978	MIREMONT	1 004	2420
MONTGEARD	253	481	PUYDANIEL	255	484
NAILLOUX	1 512	3748	SAINT-MARTIN D'OYDES	10	16
RENNEVILLE	210	543	SAINT-QUIRC	180	389
SAINT LEON	521	1262	SAINT-SULPICE SUR LEZE	2	5
SEYRE	66	132	SAINT-YBARS	38	63
VIEILLEVIGNE	149	324	SAVERDUN	42	92
AURIBAIL	90	215	VILLENEUVE DU LATOU	5	11
TOTAL	16 941	36 768			

Pour les communes (en rouge) dont la desserte est partielle la population a été calculée en partant de la population totale proratisée par rapport au nombre d'abonnés.

1.6 Conventions d'import et (ou) d'export

Le SPEHA par diverses conventions, achète de l'eau au Syndicat des Eaux de la Montagne Noire pour alimenter quelques branchements de la commune de Montesquieu-Lauragais.

Il vend de l'eau potable à travers des compteurs généraux :

- Au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA09) depuis le réseau de Gaillac-Toulza,
- Au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne (SMEA31) pour les communes d'Ayguésvives et de Montgiscard (quelques branchements) membres du SICOVAL,
- A la commune d'Auterive pour le réseau du centre ville.

1.7 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés	2018
- abonnés domestiques	16 572
- abonnés non domestiques	369
Total des abonnés	16 941

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante:

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %	Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
AIGNES	144	145	0,69%	LAGARDELLE SUR LEZE	1 213	1 245	2,64%
AURAGNE	198	199	0,51%	LAGRACE DIEU	223	226	1,35%
AURIBAIL	90	90	0,00%	LISSAC	130	130	0,00%
AUTERIVE	689	696	1,02%	MARLIAC	75	76	1,33%
BEAUMONT SUR LEZE	683	698	2,20%	MAURESSAC	195	202	3,59%
BEAUTEVILLE	85	86	1,18%	MAUVAISIN	121	123	1,65%
BRIE	92	93	1,09%	MAZERES	1 968	1 985	0,86%
CAIGNAC	171	186	8,77%	MIREMONT	977	1 004	2,76%
CALMONT	1142	1152	0,88%	MONESTROL	32	32	0,00%
CANTE	116	118	1,72%	MONTCLAR LAURAGAIS	97	99	2,06%
CAUJAC	388	393	1,29%	MONTESQUIE U LAURAGAIS	462	464	0,43%
CINTEGABELLE	1422	1439	1,20%	MONTGEARD	247	253	2,43%
DURFORT	60	60	0,00%	NAILLOUX	1 495	1 512	1,14%
ESPERCE	155	156	0,65%	PUYDANIEL	242	255	5,37%
ESPLAS	60	60	0,00%	RENNEVILLE	210	210	0,00%
GAILLAC-TOULZA	495	502	1,41%	SAINT LEON	514	521	1,36%
GARDOUCH	621	632	1,77%	SAINT-MARTIN D'OYDES	10	10	0,00%
GIBEL	191	195	2,09%	SAINT-QUIRC	179	180	0,56%
GRAZAC	278	307	10,43%	SAINT-SULPICE	2	2	0,00%
GREPIAC	446	465	4,26%	SAINT-YBARS	38	38	0,00%
JUSTINIAC	32	33	3,13%	SAVERDUN	41	42	2,44%
LABATUT	78	78	0,00%	SEYRE	65	66	1,54%
LABRUYERE DORSA	120	122	1,67%	VIEILLEVIGNE	146	149	2,05%
LAGARDE	208	207	-0,48%	VILLENEUVE DU LATOU	6	5	-16,67%
TOTAL	16 652	16 941	1,74%				

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de :

1 331,72 kilomètres au 31 décembre de l'année 2017 ainsi répartis :

PAR MATERIAUX			PAR ANNEE		
	LONGUEUR (m)	POURCENTAGE		LONGUEUR (m)	POURCENTAGE
Fonte	473 638,08	35,57	Année ≤ 1960	473 638,08	35,57
PVC	800 995,68	60,15	1961 ≤ Année ≤ 1970	800 995,68	60,15
PEHD	26 649,55	2,00	1971 ≤ Année ≤ 1980	26 649,55	2,00
Acier	1 438,76	0,11	1981 ≤ Année ≤ 1990	1 438,76	0,11
Centriflex	1 784,84	0,13	1991 ≤ Année ≤ 2000	1 784,84	0,13
Amiante-ciment	11 949,64	0,90	2001 ≤ Année ≤ 2010	11 949,64	0,90
Inox	40,20	0,00	Année ≥ 2010	40,20	0,00
Non renseigné	15 227,66	1,14	Non renseigné	15 227,66	1,14
TOTAL	1 331 724,41	100,00	TOTAL	1 331 724,41	100,00

PAR DIAMETRE en mètre de réseau			
DIAMETRE	FONTE	Acier	AMIANTE-CIMENT
Ø 400 mm	18 108,34		
Ø 350 mm	2 177,14		
Ø 300 mm	18 917,97	1 054,27	
Ø 250 mm	12 820,87		
Ø 200 mm	64 881,67	375,82	
Ø 175 mm	11 464,72		504,57
Ø 150 mm	89 539,26	8,68	4 097,39
Ø 125 mm	77 419,82		3 522,33
Ø 100 mm	125 949,56		1 625,80
Ø 80 mm	32 027,32		719,86
Ø ≤ 60 mm	14 952,04		1 479,69
Non renseigné	5 379,37		
TOTAL	473 638,08	1 438,77	11 949,64
DIAMETRE	PVC	PEHD	CENTRIFLEX
Ø 200 mm	200,02		
Ø 160 mm	220,72	1 227,43	
Ø 140 mm	3714,53		
Ø 125 mm	9784,58	56,00	
Ø 110 mm	34837,45	5,46	
Ø 100 mm	655,18		
Ø 90 mm	56856,70	177,90	
Ø 75 mm	78339,19	507,27	
Ø 63 mm	156642,16	462,12	
Ø 50 mm	154708,55	12 116,29	1 112,29
Ø ≤ 40 mm	243192,00	11 995,87	544,12
Non renseigné	61844,60	101,21	128,43
TOTAL	800 995,68	26 649,55	1 784,84
DIAMETRE	INOX		
Ø 273 mm	22,92		
Ø 200 mm	8,52		
Ø 125 mm	6,78		
Ø 80 mm	1,98		
TOTAL	40,20		
TOTAL MATERIAU INCONNU	15 227,66		
TOTAL GENERAL	1 331 724,42		

1.9 Réservoirs et Châteaux d'Eau

Réservoir	Commune	Capacité	Type
Noé	Aignes	2 000	Château d'Eau
Jouany	Aignes	2 000	Château d'Eau
Le Château	Aignes	200	Château d'Eau
Aberjou	Auragne	200	Château d'Eau
	Beaumont sur Lèze	300	Château d'Eau
Cadeau	Cintegabelle	150	Château d'Eau
Hameau de Picarrou	Cintegabelle	200	Château d'Eau
Pépic	Durfort	200	Château d'Eau
	Esperce	300	Château d'Eau
Louise	Gaillac-Toulza	1 000	Château d'Eau
Village	Lagarde	150	Château d'Eau
Rue Grosse	Lagardelle sur Lèze	300	Château d'Eau
Route de Beaumont	Miremont	700	Château d'Eau
Le Moulin	Montesquieu	150	Château d'Eau
Laborie	Nailloux	300	Château d'Eau
Lanoux	Renneville	150	Château d'Eau
Les Potences	Saint-Léon	200	Château d'Eau
	Auribail	2 000	Semi-enterré
Sicardou	Auterive	1 000	Semi-enterré
Mouzens	Auterive	200	Semi-enterré
Le Bési	Beaumont sur Lèze	200	Semi-enterré
Village	Calmont	300	Semi-enterré
	Cante	200	Semi-enterré
Crous de Gats	Cintegabelle	1 000	Semi-enterré
Marquet, route de Saint-Julien	Gaillac-Toulza	500	Semi-enterré
Chemin d'Esperce	Gaillac-Toulza	300	Semi-enterré
Verdaich	Gaillac-Toulza	1 000	Semi-enterré
Verdaich	Gaillac-Toulza	2 000	Semi-enterré
Gazignol	Gardouch	300	Semi-enterré
Claverie	Gibel	200	Semi-enterré
	Grazac	200	Semi-enterré
	Lagrâce-Dieu	200	Semi-enterré
Millet	Mazères	1 000	Semi-enterré
Laborie	Montgeard	1 500	Semi-enterré
	VOLUME TOTAL	20 600	

1.10 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service a 2 ressources.

	Type de ressource et implantation	Débit nominal m ³ / heure pendant 20 heures ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 m ³
1	Rivière Ariège – Lieu-dit « Grande plaine de Bessac » à CINTEGABELLE	1 083	2 195 667	2 210 755
2	Rivière l'Hers-Vif – Lieu-dit « Tiremal » à CALMONT	1 083	671 549	636 947
Total des prélèvements....			2 867 216	2 847 702

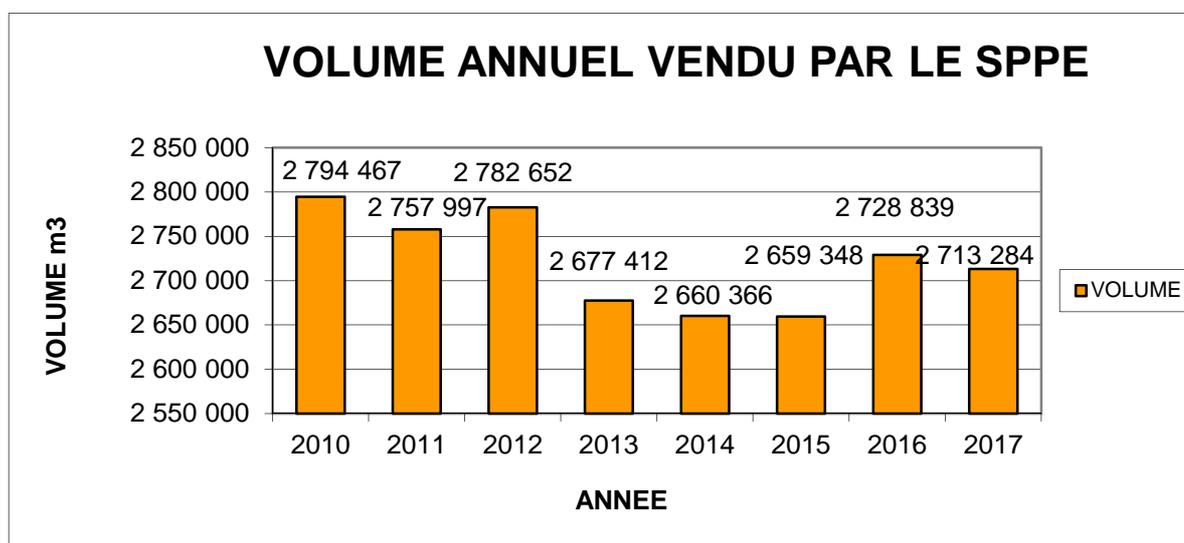
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP

1.11 Production

Le service possède une usine de production, l'usine André MERIC.

Le volume produit (V1) en 2017 est de 2 713 284 m³

Pour mémoire, ci-dessous l'historique des volumes produits :



1.12 Jour de pointe en production

L'usine a une capacité de production de 20 000 m³ / jour.

En 2017, le besoin maximum a été de 12 019 m³.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des jours de pointe de l'usine :

HISTORIQUE JOURS DE POINTE		
ANNEE	m ³ / jour	Date
2010	11 686	11-juil.
2011	11 376	29-mai
2012	12 116	25-juil.
2013	11 348	4-août
2014	10 581	21-juin
2015	12 119	5-juil.
2016	11 234	26-sept.
2017	12 019	23-juin

1.13 Perte en eau pour production

Ce point est essentiel pour maîtriser les coûts de production.

Le constructeur de l'usine donne une de perte pour production supérieure à 11 %

En 2017, cette perte optimisée depuis la mise en service de l'usine est de **4,72 %**

1.14 Consommation de réactif en production

Les réactifs représentent également une composante des coûts de production.

Le tableau ci-après reprend la consommation des réactifs des trois dernières années.

SYNTHESE CONSOMMATION REACTIFS 2017					
Produit	Quantité (tonne)	Volumes exhauré	Taux traitement 2017 (g/m3)	Taux traitement 2016 (g/m3)	Taux traitement 2015 (g/m3)
CO2	48,38	2 847 702	16,99	22,58	18,77
CHAUX	73,10	2 847 702	25,67	21,97	17,99
Coagulant	67,32	2 847 702	23,64	23,17	22,64
POLYMERE (EAU)	0,65	2 847 702	0,23	0,16	0,17
Chlore	3,38	2 713 284	1,25	1,27	1,06

L'augmentation significative du taux de chaux est due à l'abandon plusieurs mois par an de la ressource « Hers Vif » en raison du risque de pollution par le métolachlore et ses métabolites.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de facturation

Depuis l'année 2017, La facturation est semestrielle. Chacune de vos factures comprendra 50 % de l'abonnement et :

- Pour l'une, la consommation réelle d'eau (ou une estimation si votre compteur n'a pas pu être relevé) déduction faite de votre dernière estimation,
- Pour l'autre, une estimation correspondant à 40% de la consommation facturée l'année précédente.

2.2 Le tarif

Les tarifs appliqués en 2017 ont été voté par les Syndicats SIECHA et SIERGA avant la fusion.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Tarifs : Territoire de l'ancien SIECHA		Exercice 2016	Exercice 2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT / an)	diamètre 15 ou 20 mm / an	82,68	82,68
	diamètre 32 mm / an	121,08	121,08
Part proportionnelle (€ HT / m ³)	moins de 1 000 m ³	1,45	1,45
	plus de 1 000 m ³	1,44	1,44
Autre	Tarification fuite (€ HT / m ³)	0,40	0,40
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)		
	toutes les communes	0,315	0,320
Tarifs : Territoire de l'ancien SIERGA		Exercice 2016	Exercice 2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT / an)	Redevance fixe par logement	48,50	48,50
	Location compteur diamètre 15 ou 20 mm	8,10	8,10
	Location compteur diamètre 30 mm	17,85	17,85
Part proportionnelle (€ HT / m ³)	m ³	1,38	1,38
Autre	Tarification fuite (€ HT / m ³)	0,42	0,42
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)		
	toutes les communes	0,315	0,320

2.3 Facture d'eau « type »

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs: Territoire de l'ancien SIECHA		Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	diamètre 15 ou 20 mm/an	82,68	82,68	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	120 m ³	174,00	174,00	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité		256,68	256,68	0,00%
Taxes et redevances				
Redevances et taxes	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,80	38,40	1,59%
	TVA à 5,5 %	16,20	16,23	0,20%
Total		310,68	311,31	0,20%
PRIX TTC au m³		2,59	2,59	0,20%

Tarifs: Territoire de l'ancien SIERGA		Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Redevance fixe par logement	48,00	48,00	0,00%
	Location compteur diamètre 15 ou 20 mm	8,00	8,00	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	120 m ³	165,60	165,60	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité		221,60	221,60	0,00%
Taxes et redevances				
Redevances et taxes	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,80	38,40	1,59%
	TVA à 5,5 %	14,27	14,30	0,23%
Total		273,67	274,30	0,23%
PRIX TTC au m³		2,28	2,29	0,23%

2.4 Nouveau moyen de paiement

En 2017 a été mis en place un nouveau mode de paiement accessible sur internet : Pour cela, connectez-vous au site <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

2.5 Recettes

Les recettes du service sont résumées dans le tableau ci-après :

Type de recettes	Exercice 2016 = Cumul SIECHA + SIERGA	Exercice 2017
Atténuations de charges	8 208,25	11 107,45
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	5 063 159,17	5 470 256,05
dont vente d'eau domestique et non domestique		3 005 105,67
dont abonnement annuel		1 317 953,74
autres ventes eau		174 735,68
dont pollution domestique (Agence de l'Eau)		667 289,84
Pose de compteurs et branchements		240 578,49
Frais de gestion locataire, frais résiliation et remise en service		8 207,83
Locations diverses (antennes)		34 003,66
Autres produits (panneaux photovoltaïques)		22 381,14
Subventions en annuité du Conseil Général Haute-Garonne, et autres subventions d'exploitation	318 261,94	127 586,50
Autres produits de gestion courante	27 542,75	23 790,95
Revenus des immeubles non affectés à des activités		11 864,32
Remboursement affranchissement facturation et trop versé		11 926,63
Produits financiers (parts Crédit Agricole)	21,34	1 927,50
Produits exceptionnels	31 506,39	88 596,57
<i>Recouvrement sur créances admises en non valeur</i>		0,00
<i>Autres produits exceptionnels sur op. de gestion</i>		4 177,50
Mandats annulés sur exercices antérieurs		588,04
Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00
Autres produits exceptionnels		83 831,03
Opérations d'ordre entre sections	357 365,91	473 080,01
Travaux en régie		42 857,65
Quote-part des subventions virées au résultat		430 222,36
Total	5 806 065,75	6 196 345,03

0

3. Indicateurs de performance

3.1 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %.

3.2 Qualité de l'eau – Réseaux

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Agence Régionale de Santé de la Haute-Garonne – 61 prélèvements

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	96.08 %	40 %

Agence Régionale de Santé de l'Ariège (Mazères) – 11 prélèvements

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100 %	100 %

Le paramètre physico-chimique non conforme concerne une analyse du plomb sur deux branchements. Il s'agit du réseau intérieur cinéma de Cintegabelle qui alimente les toilettes. Une interdiction de consommer l'eau du robinet concerné a été affichée. La deuxième non-conformité concerne le robinet intérieur de l'atelier municipal de Gardouch. Une campagne d'autocontrôle a mis en évidence que le plomb provient d'une partie du réseau intérieur en cuivre avec soudure à l'étain. Une interdiction de consommer l'eau du robinet concerné a également été affichée. La commune va remplacer le réseau concerné.

3.3 Qualité de l'eau – Usine

Dans le cadre du contrôle réglementaire, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de la Haute Garonne a effectué 19 prélèvements dont 5 sur les eaux brutes.

Dans ce cadre 3 536 paramètres ont été analysés. (1 865 sur l'Eau Brute et 1 671 sur l'Eau Traitée)

Les dates de ces prélèvements sont portées ci-dessous :

SYNTHESE DU CONTROLE REGLEMENTAIRE - ANNEE 2017

	OAD1	ORST1	ORST2	MPP1A		
JANVIER	10/01/2017				03- 25/04/2017	03-25/04/2017
FÉVRIER		22/02/2017		22/02/2017		
MARS	14/03/2017			14/03/2017		
AVRIL			25/04/2017			
MAI	16/05/2017			03- 16/05/2017		
JUIN		15/06/2017		15/06/2017		
JUILLET	11/07/2017				11/07/2017	11/07/2017
AOÛT		24/08/2017		24- 28/08/2017		
SEPTEMBRE						
OCTOBRE		03/10/2017			03/10/2017	03/10/2017
NOVEMBRE	07/11/2017			07/11/2017		
DÉCEMBRE		05/12/2017		05/12/2017		

A l'usine, deux non-conformités ont été relevées sur le paramètre équilibre calco-carbonique les 10 janvier et 25 avril.

Chaque fois, le traitement a été corrigé.

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique indique pour le paramètre « équilibre calco-carbonique : « les eaux doivent être à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustantes »

L'équilibre calco carbonique est apprécié par la différence entre le Ph de l'eau traitée mesuré « in situ » et le Ph d'équilibre calculé à partir :

De la conductivité, de la température, du Titre alcalimétrique complet (TAC), du Calcium et du Ph mesuré in situ.

Une eau est dite agressive lorsque le Ph mesuré est inférieur au Ph d'équilibre. Dans le cas contraire elle est incrustante.

3.4 Qualité de l'eau – Autocontrôle Usine

Les agents chargés de la surveillance de l'usine ont effectué **4 589** mesures et analyses physico-chimiques afin de vérifier le bon fonctionnement de l'unité de traitement.

Ces actions permettent de corriger en temps réel le traitement.

Les principaux paramètres contrôlés sont donnés par le tableau ci-dessous.

Paramètres	Eau Brute		Eau Décantée		Eau Traitée		Limite valeur maxi
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
Temp. (°c)	3,2	24			3,6	23,7	25
Ph	6,48	8,47	6,73	7,53	7,1	8,45	6,5 à 9
Turb. (ntu)	1,16	110	0,2	2,1	0,12	0,69	0,5
Conductivité (µsiemens)	71	278	175	290	195	290	200 à 1100
TAC (°F)	2,8	10,1			6,2	11,9	
Ammoniaque µg/l						60	100
Nitrate mg/l						5,09	50
Alu. (µg/l)	< 20	69			< 20	91	200

Le programme porte tous les jours de semaine sur les paramètres :

- sur l'eau brute : Température, Ph, conductivité, turbidité,
- sur l'eau décantée : Ph, conductivité, turbidité,
- sur l'eau traitée : Température, Ph, conductivité, turbidité

Trois fois par semaine sur les paramètres aluminium et chlore de l'eau traitée.

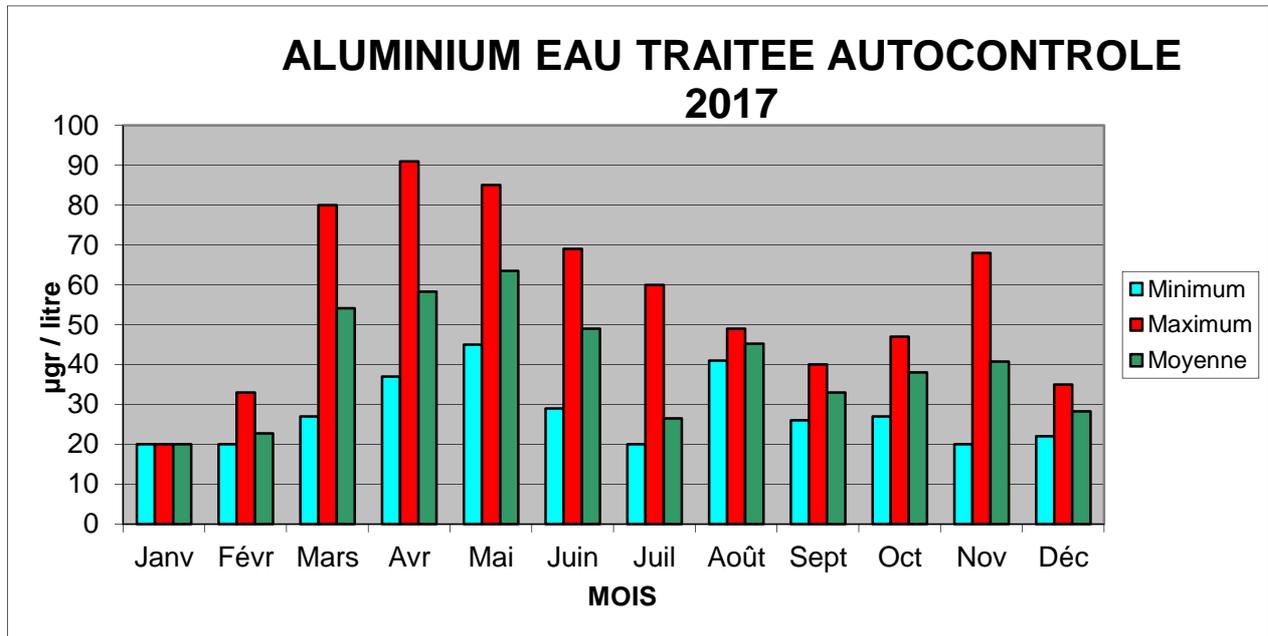
Un fois par semaine :

- sur l'eau brute : Tac, aluminium, nitrate et ammoniaque,
- sur l'eau décantée : Tac, aluminium,
- sur l'eau filtrée : Nitrite
- sur l'eau traitée : Tac, dureté, Calcium, magnésium, ammoniaque et nitrate.

3.5 Qualité de l'eau - Aluminium

Concernant l'aluminium de l'eau traitée, le graphique ci-dessous reprend les valeurs mesurées lors de l'autocontrôle (65 mesures) avec un **minimum** < 20, un **maximum** à 91 et une **moyenne** à 39,96 µg/litre.

La référence de qualité est pour l'aluminium de 200 µgr/ litre.

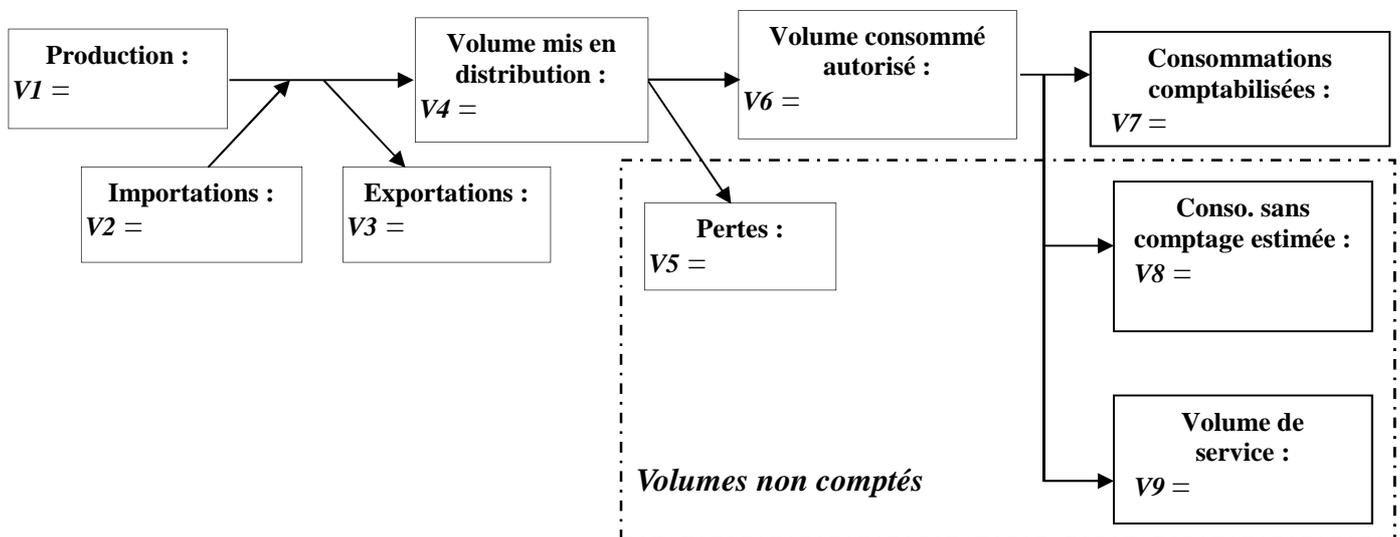


3.6 Indicateurs de performance

3.6-1 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V_2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V_3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V_9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



3.6-2 Achats d'eaux traitées – V2 (Importations)

	Fournisseur	2015	2016	2017
Total acheté V2 en m3	SIEMN 31	1 189	1 276	1 315

3.6-3 Volumes vendus au cours de l'exercice – V7

Volumes vendus total	SIECHA+SIERGA		SPEHA
	2015	2016	2017
Volumes facturés aux abonnés (V7)	1 833 291	1 800 050	1 877 777

3.6-4 Autres volumes non comptabilisé – V8 & V9

Il s'agit :

- du volume consommateurs sans comptage (V8)

Ce dernier comprend : les essais des poteaux incendie, les manœuvres incendie, les espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur et le lavage de la voirie.

Nous prenons ici les poteaux d'incendie essayés par me service.

Volume consommation sans comptage $V_8 = 84 \text{ m}^3$

- du volume de service du réseau (V9)

Ce dernier comprend: le nettoyage des réservoirs, la désinfection après travaux des canalisations, la purge et lavage des conduites, les surpresseurs et les analyseurs de chlore en ligne.

Volume de service $V_9 = 11\,700 \text{ m}^3$

3.6-5 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est calculé à partir des différents volumes donnés ci-dessus.

RENDEMENT DU RESEAU	2017
Volume (m ³) produit (sortie usine) (V1)	2 713 284
Volume (m ³) achetés SIEMN (V2)	1 315
Total de l'eau traitée achetée (V1) + (V2)	2 714 599
Volumes exportés (V3) - SMDEA-RESEAU31-AUTERIVE	277 487
Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3	2 437 112
Volumes facturés aux abonnés (V7)	1 877 777
Volume consommateurs sans comptage (V8)	84
Volume de service du réseau (V9)	11 700
Volume consommé autorisé (V6) : (V7) + (V8) + (V9)	1 889 561
Rendement du réseau (P104.3) (V6+V3) / (V1+V2)	79,83%
Ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7 / V4)	77,05%
Pertes (V5) : V4 - V6	547 551
Pertes (V5) en %	20,17%

3.6-6 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	2017
Volume mis en distribution (V ₄)	2 437 112
Volumes facturés aux abonnés (V ₇)	1 877 777
Linéaire du réseau de desserte en km	1 331,72
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) (V₄-V₇)/(365*Linéaire Réseau)	1,15

3.6-7 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	2017
Volume mis en distribution (V ₄)	2 437 112
Volume consommé autorisé (V ₆) : (V ₇) + (V ₈) + (V ₉)	1 889 561
Linéaire du réseau de desserte en km	1 331,72
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) (V₄-V₆)/(365*linéaire réseau)	1,13

3.6-8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	2017
Linéaire renouvelé en km	2,491
Linéaire du réseau de desserte en km	1 331,72
Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)	0,19%

3.7 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Le calcul de cet indice a été modifié suite à l'arrêté du 2 décembre 2013. Cette modification s'applique à compter de l'exercice 2013.

Les informations à mentionner sont les suivantes :

- Existence et mise à jour des plan des réseaux : Partie A - 15 points,
- Existence et mise à jour de l'inventaire des réseaux : Partie B - 30 points,
- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : Partie C - 75 points.

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous avec les conditions suivantes :

- o Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- o Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Moyenne SIECHA / SIERGA 2016	SPEHA 2017
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		15	15
10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	10	10
+ 1 à 5	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5	5
+ 0 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 % . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	11,5	12

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		26,5	27
10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	0	0
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	5	10
10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	0	0
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10	10
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	0	0
5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0	0
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		35	40
VALEUR DE L'INDICE		76,5	82

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompes, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est en 2017 de **82** .

4. Travaux et financement

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l.

Le syndicat remplace chaque année des branchements en plomb pour arriver dans les meilleurs délais à leur suppression.

Le SPEHA va tout mettre en œuvre pour supprimer l'ensemble des branchements au plomb dans les douze prochains mois.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	16 652	16 941
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	90	20
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	235	227
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0,54%	0,12%
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	1,41%	1,34%

4.2 Travaux d'investissements réalisés

Travaux d'investissements réalisés par des entreprises

Libellé des travaux	Exercice 2016	Exercice 2017
Réhabilitation des réservoirs de Cintegabelle et Sicardou	359 426,08	2 346,01
Marché à bons de commande 2013 à 2016	0,00	60 994,73
Renouvellement du réseau Hameau de Picarrou à Cintegabelle	301 719,16	16 738,90
Renforcement DN 200 à Calmont et Auterive (60 ième T HG)	111 095,87	342 257,91
Sectorisation et télégestion (61 ième T HG)	101 300,14	
Création atelier Usine		2 850,00
Mise en conformité des réservoirs		13 547,89
Maillage DN 150 à Cintegabelle (62 ième T HG)	3 708,51	116 983,81
Total	877 249,76	555 719,25

Travaux réalisés en régie

Libellé des travaux	Exercice 2017
Travaux en régie Montesquieu LGS LD Belleserre déplacement réseau	2 040,89 €
Travaux en régie Saint Léon - Déplacement PVC Ø40 LD Peyrebie	409,13 €
Travaux en régie Lagardelle - Déplacement Réseau le Clos du Caperet	2 723,35 €
Travaux en régie - Gaillac Toulza Ø32 Lieu dit le Rey - Octobre 2017	1 329,23 €
Travaux en régie - Gardouch Ø140 Rue de la Briqueterie - Aout 2017	17 826,20 €
Travaux en régie - Esplas Ø32 Lieu dit Coufet - Octobre 2017	4 874,94 €
Travaux en régie - Mazères Ø63 Chemin de Cabannes - Juin 2017	8 965,21 €
Travaux en régie - Encorbellement pont à Puydaniel Mars 2017	4 688,70 €
Total	42 857,65

4.3 Interventions sur le réseau

Le tableau reprend les interventions réalisées par les agents du SPEHA :

BILAN DES INTERVENTIONS 2017											
COMMUNE	Compteur	Branchement	Conduite	Appareil Hydraulique	Divers	Poteau Incendie	Réservoir	Surpresseur	Travaux sur devis	Vanne	TOTAL
AIGNES	3	2	6				8		2		21
AURAGNE	4	2	18	1		1	8		1		35
AURIBAIL	6	1	3				9				19
AUTERIVE	27	9	15				9		6		66
AYGUESVIVES										1	1
BEAUMONT SUR LEZE	29	18	20	1		3	5	1	17		94
BEAUTEVILLE	4		1					2	1		8
BRIE	3	1	1						1		6
CAIGNAC	4	2	1						4		11
CALMONT	45	25	29	1	1		3		12		116
CANTE	8	3	7				4		1		23
CAUJAC	20	2	9			3			6		40
CINTEGABELLE	57	24	19				5		22		127
DURFORT	2		4				3		3		12
ESPERCE	5		11			1	11		1		29
ESPLAS	2	1	10						1		14
GAILLAC TOULZA	30	1	22	2	2	2	12	1	7		79
GARDOUCH	16	7	22						13		58
GIBEL	6	7	9				1		3		26
GRAZAC	19	5	9				2		15		50

GREPIAC	9	4	7						20		40
JUSTINIAC	1	1	10						1		13
LABATUT	4		1		1						6
LABRUYERE DORSA	3					1					4
LAGARDE	6	4	12			1	4		4	1	32
LAGARDELLE SUR LEZE	66	12	23		1		2		45		149
LAGRACE DIEU	8	6	8				1		2		25
LISSAC	6		2								8
MARLIAC	8		4						2	1	15
MAURESSAC	3	2	4						4	1	14
MAUVAISIN	4	1	16						1	1	23
MAZERES	41	28	34			1	2		20		126
MIREMONT	42	11	17				10		28	1	109
MONESTROL			10								10
MONTCLAR LAURAGAIS	2	1	4						3		10
MONTESQUIEU LAURAGAIS	17	12	11			1	1		5		47
MONTGEARD	4	2	4		5		1		7		23
NAILLOUX	24	21	13				1		20		79
PUYDANIEL	11	2	11			1			113		138
RENNEVILLE	4		5				2				11
SAINT LEON	8	13	11				7		9		48
SAINT MARTIN D'OYDES	1										1
SAINT QUIRC	11	1	3						2		17
SAINT YBARS	2		1								3
SAVERDUN	2		6						1		9
SEYRE	3	3	6			2			1		15
SPEHA	16	1	2		2		27		2		50
VIELLEVIGNE	6	3	6			4			3		22
VILLENEUVE DU LATOU	1										1
TOTAL	603	238	447	5	12	21	138	4	409	6	1883

4.4 Interventions électromécanique sur le réseau et sur l'usine

Les agents de l'usine ont assuré les opérations de maintenance préventives et curatives dont nous reprenons les principales ci après. On notera certaines interventions destinées à améliorer la fiabilité du fonctionnement.

Opérations spécifiques

JOUR	OPERATION
29/03/2017	Entretien de la cellule et du transformateur 20 000 V à l'usine
29/03/2017	Ponçage et peinture des 4 hydrocyclones des actiflos
30/03/2017	Entretien de la cellule et du transformateur 20 000 V du poste exhauvre Ariège
13/04/2017	Mise en place de la pompe irrigation + ballon de surpression à l'usine
10/05/2017	Entretien de la cellule et du transformateur 20 000 V à "Marquet" à Gaillac Toulza
15/05/2017	Remplacement du charbon actif en grains du filtre 1
16/05/2017	Remplacement de l'analyseur chlore alldos SIERGA par un CIFEC AM 10 et mise en service
18/05/2017	Remplacement ballon de surpression HS au surpresseur de Grazac
31/05/2017	Changement 19 lampes UV du réacteur n°2
20/06/2017	Remplacement et mise en service de l'hydroéjecteur neuf de la bache eaux sales suite défaut d'isolement
31/07/2017	Mise en service de l'analyseur de chlore eau traitée SWAN au laboratoire
02/08/2017	Mise en service de la sonde de conductivité SWAN sur l'eau traitée au laboratoire
22/08/2017	Remplacement de la pompe polymère secours HS et mise en service
07/11/2017	Mise en place de la communication WIFI entre Noé et l'usine
10/11/2017	Chantier de remplacement de l'automate programmable du poste exhauvre Hers
27/11/2017	Maintenance de la vanne de régulation CLAVAL du refoulement SIECHA à l'usine
30/11/2017	Remplacement de la pompe eau de chaux n°2 par une pompe péristaltique
05/12/2017	Mise en place d'un variateur sur la pompe n°2 à la reprise Marquet avant travaux sur le château d'eau de Louise
15/12/2017	Remplacement du ballon de surpression et de la pompe n°2 du surpresseur de Beateville
19/12/2017	Mise en place d'un caisson hors gel pour les canalisations d'eau de chaux par PORT SUD
19/12/2017	Remplacement de la pompe eau de chaux n°1 par une pompe péristaltique
26/12/2017	Remplacement des aérothermes HS du local micro sable et du local pompage

Mise en place de six (6) appareils de télégestion LS42 pour la sectorisation du réseau

Modernisation ou création des équipements électriques sur les ouvrages :

- Château d'eau d'Esperce
- Château d'eau d'Auragne
- Station de reprise de Marquet à Gaillac Toulza
- Château d'eau de Jouany sur la commune d'Aignes
- Château d'eau de Lagarde
- Château d'eau de Pépic sur la commune de Durfort
- Château d'eau de Laborie sur la commune de Montgeard

Opérations réalisées tout au long de l'année :

- Vidanges et vérifications périodiques des moto-réducteurs avec cette année, remplacement des bagues d'étanchéité,
- Graissage périodique des équipements,
- Remplacement de lampes UV,
- Modifications automatisme pour adaptations et améliorations,
- Réglages et des garnitures des pompes microsable,
- Réparations ou maintenance vannes et électrovannes,
- Réparation et maintenance du matériel de dosage du chlore,
- Etalonnage des sondes et capteurs,
- Essai des groupes électrogènes (1 fois par mois),
- Test du capteur fuite de chlore
- Nettoyages grille poste exhauvre Ariège (algues et herbes aquatiques durant l'été)

- Nettoyages décantation actiflo 1 et 2 (une fois par mois l'hiver et environ tous les 10 jours l'été)
- Nettoyages saturateur (une fois par mois)
- Nettoyage de la cuve lait de chaux (2 fois par an)
- Nettoyage du truitotest (1 fois par mois)
- Nettoyage des centrales polymères.....

4.5 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 218 450,56
Annuité de remboursement de la dette au cours de l'exercice	1 272 403,99
dont en intérêts	285 922,53
dont en capital	986 481,46

Le détail de la dette par établissement est donné ci après :

	Exercice 2017
Agence de l'eau Adour Garonne	640 800,00
Caisse d'Epargne	4 505 911,74
Crédit Agricole	1 045 280,50
Dexia - CLF	972 846,07
Crédit Mutuel	755 299,84
Département de la Haute-Garonne	298 312,41
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 218 450,56

4.6 Amortissements

Les amortissements réalisés sur L'exercice sont reportés ci après :

Amortissement	Exercice 2017
Frais d'études	6 397,00
Concessions, brevets, licences	6 563,51
Terrains nus	3 623,00
Terrains bâtis	1 300,67
Bâtiments d'exploitation	193 155,56
Bâtiments administratifs	53 140,00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments d'exploitation)	217 142,00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments administratifs)	1 749,67
Réseaux d'adduction d'eau	824 505,68
Matériel industriel	62 459,33
Outillage industriel	22 439,31
Service de distribution d'eau	69 240,58
Matériel de transport	44 115,77
Matériel de bureau et matériel informatique	8 803,50
Mobilier	4 364,33
Autres	2020
Total	1 521 019,91

4.7 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Le SPEHA va en 2017 engager un schéma directeur sur l'ensemble de son territoire. Ce schéma directeur intégrera l'aspect « patrimonial ». Il va permettre une programmation pluriannuelle qui aura l'ambition de conserver au réseau sa capacité de distribution, mais aussi d'envisager un renouvellement tenant compte de la durée de vie des canalisations.

ANNEXE 1

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTÉ (ARS) QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

- Annexe 1-1 – Rapport Haute Garonne (23 pages)
- Annexe 1-2 – Rapport Ariège (14 pages)

ANNEXE 2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR GARONNE POUR L'ANNEE 2017 (4 pages)